

1. Le fête de sainte Anne, 26 juillet.
2. La fête de saint Joachim, dimanche dans l'octave de l'Assomption.
3. La fête de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge, le 8 décembre.
4. La fête de saint Joseph, le 19 mars.

CHAPITRE DEUXIÈME

Indulgences de l'Archiconfrérie de Ste-Anne de Beupré que peuvent gagner les membres de la Confrérie de sainte Anne de Saint-Jean-Baptiste de Québec, en vertu de l'affiliation.

I

REMARQUES.

1. Toutes les indulgences, plénières ou partielles, indiquées ci-dessous, peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire.

2. La confession et la communion, si elles sont requises, peuvent se faire le jour précédent, et n'importe dans quelle église. (Décr. 6 oct. 1870),

3o Les fidèles qui ont l'habitude de se confesser une fois par semaine, peuvent gagner toutes les indulgences qui se présentent, excepté celle du jubilé, sans réitérer la confession. (Décr. du 9 déc. 1763).

4o Pour les fidèles atteints d'infirmités habituelles, ou de maladies chroniques, et auxquels un empêchement physique permanent ne permet pas de sortir de chez eux, les confesseurs respectifs peuvent commuer